

HONNÊTÉTÉ INTELLECTUELLE

Avant de remettre un travail dans le cadre de vos cours, vous devez comprendre la signification et les conséquences du plagiat et de la tricherie, qui sont des infractions universitaires graves. Informez-vous sur ce qui peut être considéré comme du plagiat dans une dissertation ou un travail de session en consultant le (la) professeur(e) du cours pour obtenir les directives appropriées en matière de références. Vous devriez également consulter *Fair Play*, le guide de l'étudiant(e) sur l'honnêteté intellectuelle, disponible à mcgill.ca/students/srr/fr/fairplay. Vous y trouverez également des liens vers des tutoriels pédagogiques et des stratégies de prévention de la tricherie. Par ailleurs, le *Code de conduite de l'étudiant(e) et procédures disciplinaires* comprend des sections sur le plagiat et la tricherie. La possession ou l'utilisation de matériel non autorisé lors d'un test ou d'un examen constitue une tricherie. Vous pouvez consulter le Code à mcgill.ca/students/srr/publications.

Les examens à choix multiples sont normalement examinés par le Programme de surveillance informatique des examens de l'Université McGill. Ce programme détecte les examens à choix multiples présentant une concordance inhabituelle. Les données générées par ce programme peuvent être utilisées comme preuve recevable dans une enquête sur la tricherie en vertu de l'article 17 du *Code de conduite de l'étudiant(e) et procédures disciplinaires*.

Le Décanat à la vie étudiante gère le processus d'honnêteté intellectuelle, tel que décrit dans les *Droits et responsabilités des personnes étudiantes*.

Remarque : Les étudiant(e)s nouvellement admis(es) au premier cycle et aux cycles supérieurs doivent suivre un **tutoriel obligatoire sur l'honnêteté intellectuelle** au cours de leur première session. Pour y accéder, allez dans Minerva > Menu des étudiants > Tutoriel sur l'honnêteté intellectuelle. Si vous ne suivez pas le tutoriel au cours de votre première session, un blocage d'inscription (*Hold*) sera ajouté à votre dossier, ce qui empêchera votre inscription jusqu'à ce que vous ayez effectué le tutoriel. Pour plus d'informations, consultez la page mcgill.ca/students/srr/fr/fairplay/mettre-vos-connaissances.